



## **LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 mai 2016

**LES DELIBERATIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTEES, EN MAIRIE, AUPRES DE L'ACCUEIL**

*Affichées en mairie le* **18 MAI 2016**

### **ADOPTION DU PROCES-VERBAL**

Le Conseil a adopté à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 17 mars 2016.

### **AVIS SUR LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE**

Le Conseil émet à l'unanimité un avis favorable sur le programme local de l'habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET GENERAL**

Le Conseil a, après en avoir délibéré par 28 voix pour, 6 abstentions et 0 contre, approuvé le compte de gestion du budget général 2015 du Comptable Public de Cergy-Collectivités, tel que présenté dans le document joint à la délibération.

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET GENERAL**

Le Conseil a, après en avoir délibéré par 27 voix pour, 6 abstentions et 0 contre, approuvé le compte administratif 2015 – budget général, tel que présenté dans le document joint à la délibération. Il a également donné quitus au Maire, Alain RICHARD, pour sa gestion en 2015.

### **AFFECTATION DU RESULTAT 2015 – BUDGET GENERAL**

Le Conseil a, après en avoir délibéré par 28 voix pour, 6 abstentions et 0 contre, décidé de reprendre et d'affecter les résultats de l'exercice 2015 du budget Ville en sections de fonctionnement et d'investissement suivant le tableau joint en annexe et comme suit :

- Report du résultat cumulé de la section d'investissement 2015 de - 4 221 299,94 euros (dépense au compte 001 « résultat d'investissement reporté ») ;
- Report du résultat cumulé de la section de fonctionnement 2015 de + 4 494 537,13 euros (recette au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ») ;
- Inscription de 2 352 635,70 euros en section d'investissement pour couvrir le besoin de financement (recette au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »).

Il a également précisé que cette reprise de résultat tenait compte des restes à réaliser. Il a enfin rappelé que les restes à réaliser 2015 inscrits en report au Budget primitif 2016 s'élevaient à :

- Dépenses : 4 794 332,88 euros ;
- Recettes : 6 662 997,12 euros.

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET ANNEXE « ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES »**

Le Conseil a, après en avoir délibéré par 28 voix pour, 6 abstentions et 0 contre, approuvé le compte de gestion du budget annexe « élimination des ordures ménagères » 2015 du Comptable Public de Cergy Collectivités, tel que présenté dans le document joint à la délibération.

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET ANNEXE « ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES »**

Le Conseil a, après en avoir délibéré par 27 voix pour, 6 abstentions et 0 contre, approuvé le compte administratif 2015 – budget annexe « élimination des ordures ménagères », tel que présenté dans le document joint à la délibération. Il a également donné quitus au Maire, Alain RICHARD, pour sa gestion en 2015.

### **AFFECTATION DU RESULTAT 2015 – BUDGET ANNEXE « ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES »**

Le Conseil a, après en avoir délibéré par 28 voix pour, 6 abstentions et 0 contre, décidé de reprendre et d'affecter les résultats de l'exercice 2015 du budget d'élimination des ordures ménagères en sections de fonctionnement et d'investissement suivant le tableau joint en annexe et comme suit :

- Report du résultat cumulé de la section d'investissement 2015 de -19 310,38 euros (dépense au compte 001 « résultat d'investissement reporté ») ;
- Report du résultat cumulé de la section de fonctionnement 2015 de +33 951,24 euros (recette au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ») ;
- Inscription de 16 020,38 euros en section d'investissement pour couvrir le besoin de financement (recette au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »).

Il a également précisé que cette reprise de résultat tenait compte des restes à réaliser. Il a enfin rappelé que les restes à réaliser 2015 inscrits en report au Budget primitif 2016 s'élevaient à :

- Recettes : 3 290,00 euros.

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET ANNEXE « GOLF »**

Le Conseil a, après en avoir délibéré par 28 voix pour, 6 abstentions et 0 contre, approuvé le compte de gestion du budget annexe « golf » 2015 du Comptable Public de Cergy Collectivités, tel que présenté dans le document joint à la délibération.

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET ANNEXE «GOLF»**

Le Conseil a, après en avoir délibéré par 26 voix pour, 7 abstentions et 0 contre, approuvé le compte administratif 2015 – budget annexe « golf », tel que présenté dans le document joint à la délibération. Il a également donné quitus au Maire, Alain RICHARD, pour sa gestion en 2015.

### **AFFECTATION DU RESULTAT 2015 – BUDGET ANNEXE «GOLF »**

Le Conseil a, après en avoir délibéré par 28 voix pour, 6 abstentions et 0 contre, décidé de reprendre et d'affecter les résultats de l'exercice 2015 du budget du golf en sections de fonctionnement et d'investissement suivant le tableau joint en annexe et comme suit :

- Report du résultat cumulé de la section d'investissement 2015 de + 0,28 euros (recette au compte 001 « résultat d'investissement reporté ») ;
- Report du résultat cumulé de la section de fonctionnement 2015 de + 1 844,18 euros (recette au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté »).

## **CONVENTION FINANCIERE RELATIVE AU REVERSEMENT DE LA REDEVANCE POUR L'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE DES DECHETS AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2016**

Le Conseil a approuvé à l'unanimité les termes de la convention financière relative au reversement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères dans le cadre du transfert de la compétence collecte des déchets des ménages et déchets assimilés au 1er juillet 2016. Il a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention financière et a noté que les crédits relatifs à la refacturation seront inscrits au budget dans le cadre d'une décision modificative.

## **AVANCE DE TRESORERIE EXCEPTIONNELLE 2016/2017 VERSEE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Afin de répondre au besoin de trésorerie du Centre Communal d'Action Sociale, le Conseil lui a accordé à l'unanimité une avance de trésorerie exceptionnelle pour un montant maximum de 100 000 euros à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 jusqu'au 30 juin 2017. Le Conseil a pris acte de l'engagement du CCAS à procéder à son remboursement avant cette échéance. Le Conseil a également autorisé à l'unanimité le Maire ou son représentant à signer tous documents y afférents.

## **BOURSES COMMUNALES – VERSEMENT ET DEFINITION DES MODALITES D'ATTRIBUTION**

Le Conseil a décidé à l'unanimité d'attribuer chaque année des bourses communales aux élèves saint-ouennais de moins de 25 ans des collèges, des lycées et de l'enseignement supérieur, de réserver ces bourses aux seules familles dont le quotient familial se situe entre A et B3, de les décliner en trois tarifs pour les quotients A et B1, B2 et B3 et de les attribuer par décision du maire aux familles répondant aux critères définis à l'alinéa précédent, qui en feront la demande.

Le Conseil a fixé à l'unanimité les tranches de quotient familial, variables selon les capacités contributives des familles, selon le tableau ci-après et a précisé que les barèmes suivants fixés pour l'année 2016 seront révisés annuellement sur la base de l'évolution des revenus salariaux :

Quotients	Barèmes 2016
A	0 à 368,12 €
B1	368,13 € à 441,77 €
B2	441,78 € à 552,20 €
B3	552,21 € à 736,28 €
C4	736,29 € à 920,35 €
C5	920,36 € à 1 104,40 €
D	1 104,41 € à 1 288,49 €
E	≥ 1 288,50 €

Le Conseil a fixé également à l'unanimité les montants des bourses communales selon le tableau ci-après et précise que les montants suivants fixés pour l'année 2016 seront revalorisés annuellement sur la base de l'indice des prix à la consommation :

Quotients	Montant 2016
A et B1	97,26 €
B2	88,18 €
B3	82,77 €

Le Conseil a enfin précisé à l'unanimité que les dépenses correspondantes sont inscrites au Budget principal.

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'AIDE A MONSIEUR ET MADAME EL HIHI DANS LE CADRE DU COMPLEMENT DE LA CARRIERE ENTRE LA RUE DU PARC ET LA RUE DU CHEMIN VERT**

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le projet d'avenant n°2 à la convention d'aide entre la Ville et Monsieur et Madame EL HIHI dans le cadre du comblement de la carrière entre la rue du Parc et la rue du Chemin Vert ayant pour objet la modification des conditions de remboursement de leur créance à la Ville. Le Conseil a autorisé à l'unanimité le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

**CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE POUR L'HEBERGEMENT D'UNE PASSERELLE DE TELE-RELEVÉ AU CHATEAU D'EAU SITUE RUE DU PARC**

Le Conseil a approuvé à l'unanimité les termes de la convention d'occupation domaniale pour l'hébergement d'une passerelle de télé-relevé au Château d'eau situé rue du Parc et a autorisé le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

**CESSION DU PAVILLON SITUE 43 BIS RUE DU PARC**

Le Conseil a approuvé à l'unanimité la cession du pavillon situé 43 bis rue du Parc édifié sur la parcelle cadastrée BP n°1 d'une contenance de 95 m<sup>2</sup> et a autorisé le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession afférent au prix de 100 000 euros net vendeur.

**VENTE DES EMPLACEMENTS DE PARKING SOUTERRAIN SITUES DANS LA RESIDENCE DU CLOS DAMPIERRE**

Le Conseil a approuvé à l'unanimité la cession d'un lot de 6 emplacements de parking souterrain comprenant les lots de copropriété n°31, 32, 33, 34, 35 et 36, situé au deuxième sous-sol de la résidence du « Clos Dampierre », au prix de 24 000 euros hors honoraires et frais de mutation et a autorisé le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession.

**CESSION D'UN LOCAL COMMERCIAL SITUE DANS LA RESIDENCE PROVENCE DU GRAND CENTRE**

Le Conseil a approuvé à l'unanimité la cession d'un local commercial, comprenant les lots de copropriété n°2491, 2492, 2585 et 2586, situé 13 avenue du Général de Gaulle sur la parcelle cadastrée BK n°38 au prix de 148 000 euros hors honoraires et droits de mutation et a autorisé le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession.

**CESSION D'UN DELAISSE DE VOIRIE SITUE AVENUE DE LA HAUTE BORNE A LA SOCIETE PROCARIST**

Le Conseil a approuvé à l'unanimité la cession des parcelles cadastrées section C n°1235 et C 1236 situées avenue de la Haute Borne au profit de la société PROCARIST au prix de 36 000 euros hors honoraires et droits de mutation et a autorisé le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession.

**CESSION D'UN DELAISSE DE VOIRIE DANS LA ZAC DES BETHUNES SITUE AVENUE DE LA HAUTE BORNE A LA SOCIETE SCI ENTREPOT**

Le Conseil a approuvé à l'unanimité la cession de la parcelle nouvellement cadastrée HO n° 422 située avenue de la Haute Borne à la société SCI ENTREPOT au prix de 18 990 euros hors honoraires et droits de mutation et a autorisé le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession.

**ECHANGE FONCIER DANS LE CADRE D'UN PROJET DE CONSTRUCTION SITUE RUELLE DARRAS**

Le Conseil a approuvé à l'unanimité la cession à titre gratuit du pan coupé, cadastré BS n°208, situé ruelle Darras et a autorisé le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession.

### **REGULARISATION D'UNE EMPRISE D'ALIGNEMENT DE PROPRIETE SITUEE CHEMIN DE L'AQUEDUC**

Le Conseil a approuvé à l'unanimité l'acquisition d'une emprise d'alignement de la parcelle cadastrée section BN n°279 située Chemin de l'Aqueduc pour un montant de 1 710 euros hors honoraires et droits de mutation, a approuvé le classement dans le domaine public communal de cette emprise parcellaire et a autorisé le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition afférent.

### **SUBVENTION A L'ASSOCIATION LE PLANNING FAMILIAL DU VAL D'OISE**

Le Conseil a décidé d'accorder à l'unanimité une subvention de 200 euros à l'association LE PLANNING FAMILIAL DU VAL D'OISE.

### **SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT POUR L'ASSOCIATION JUSQU'A LA MORT ACCOMPAGNER LA VIE (JALMAV) DU VAL D'OISE**

Le Conseil a décidé d'accorder à l'unanimité une subvention de 242 euros à l'association JUSQU'A LA MORT ACCOMPAGNER LA VIE (JALMAV) DU VAL D'OISE.

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE VANUATU**

Compte tenu de l'ampleur du sinistre survenu en Equateur le 16 avril dernier, à la suite du séisme de magnitude 7.8 qui a causé d'importants dégâts sur la côte ouest, le Conseil a décidé à l'unanimité d'attribuer une subvention de 1 000 euros à l'association Cités Unies France, pour le « Fonds d'urgence des collectivités territoriales pour l'Equateur ».

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

Le Conseil a autorisé à l'unanimité, à compter du 15 mai 2016, la création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet, la transformation, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016, d'un poste de technicien à temps complet en un poste de rédacteur à temps complet et un poste de collaborateur de cabinet à temps complet en un poste de collaborateur de cabinet à temps non complet ainsi que la suppression, à compter du 15 mai 2016, des postes suivants : deux postes à temps complet d'agent de maîtrise (services techniques), un poste à temps complet d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe (direction des systèmes d'information), un poste à temps complet d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe (direction générale), un poste à temps complet d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (animation locale), un poste à temps complet d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (services techniques) et un poste à temps complet d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe (direction des affaires culturelles).

### **RENOUVELLEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DE CATEGORIE A POUR LE POSTE A TEMPS NON COMPLET DE CHARGE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le recrutement d'un agent contractuel aux fonctions de chargé de la politique de la Ville à temps non complet.

### **REVALORISATION DES FORFAITS RELATIFS AUX CHARGES DES LOGEMENTS CONCEDES PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE**

Le Conseil a décidé à l'unanimité de revaloriser les forfaits des charges locatives d'eau, de gaz et d'électricité pour les logements de fonction par nécessité absolue de service ne disposant pas encore de compteurs individuels pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 31 mai 2017.

### **COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**

Le Conseil a pris acte des décisions prises par le maire au titre des articles L. 2122-22-2°, 4°, 5°, 6°, 11°, 15° du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Prochain conseil municipal le jeudi 30 juin 2016 à 20h30 à l'Hôtel de Ville.**

Le Maire

  
Alain RICHARD